

PLAN DES CLOTURES

LEGENDE

-  Mur plein de 1,20m de hauteur maximum pouvant être surmonté d'une grille, un grillage ou barrière assurant une transparence le tout ne dépassant pas 1,60m de hauteur.
-  Clôture ne dépassant pas 2,00m de hauteur maximum.
-  Mur plein de 1,80m de hauteur maximum.

NOTA : - Les clôtures n'étant pas obligatoires, il sera demandé au minimum une bordure de type CR1 afin de délimiter l'espace privé de l'espace public.

- Lorsque les clôtures en limite séparative sont plus hautes que celles sur rue, il convient de faire une liaison en plan incliné afin de rattraper la différence de hauteur.

